



Conseil de l'Europe

Commission de Venise



Lettre d'information - 1/2016

Suivez la Commission de Venise sur Twitter [@VeniceComm](https://twitter.com/VeniceComm)



## Session plénière de décembre 2015 – Décisions principales

*Lors de sa 105<sup>e</sup> session plénière, qui a eu lieu les 17-18 décembre 2015 à Venise, la Commission:*

### DANS CE NUMERO :

- 1 [Session plénière de décembre 2015](#)
- 2 [Sélection d'avis](#)
- 3 [Sélection des rapports](#)
- 4 [Publications](#)
- 5 [Sélection d'évènements](#)
- 6 [Evènements récents](#)
- 7 [Activités à venir](#)

### LINKS

- 1 [Site web de la Commission](#)
- 2 [Base de données CODICES](#)
- 3 [Site web du Conseil de l'Europe](#)
- 4 [Lettres d'information précédentes](#)
- 5 [La Conférence mondiale WCCJ](#)

#### ✓ *a adopté :*

- l'avis intérimaire sur [le projet d'amendements constitutionnels qui met l'accent sur le pouvoir judiciaire de l'Albanie](#),
- l'avis relatif à la législation sur [la discipline et la destitution des juges et de leur évaluation professionnelle de « l'ex République yougoslave de Macédoine »](#) ;
- l'avis conjoint intérimaire de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur [la loi de l'Ukraine sur la condamnation des régimes totalitaires communiste et nazi](#);
- le rapport de synthèse sur [les électeurs résidant de facto à l'étranger](#);

#### ✓ *a élu pour un mandat de deux ans les membres du Bureau, les présidents et vice-présidents de sous-commissions;*

#### ✓ *a tenu un échange de vues avec :*

- M. Kristaq Traja, Président du groupe d'experts de haut niveau sur l'amendement de la Constitution de l'Albanie et avec M. Enkelejd Alibeaj, expert du Parti Démocratique ;
- M. Nikola Prokopenko, représentant du Ministère de la Justice de « l'ex République yougoslave de Macédoine » ;
- Mme Natalia Novak, Membre du parlement, Présidente de la Commission sur la politique législative et la justice et avec M. Sergiy Petukhov, vice-ministre de la justice ;
- M. Serhiy Holovaty, conseiller du Président du parlement sur l'avancement du processus de réforme constitutionnelle en Ukraine ;
- M. Roberto Caldas, Président élu de la Cour interaméricaine des droits de l'homme ;
- Mme Astrid Thors, Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ;
- M. Rafael Ribo, Président de la Section européenne de l'Institut international des ombudsmans ;
- les représentants du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

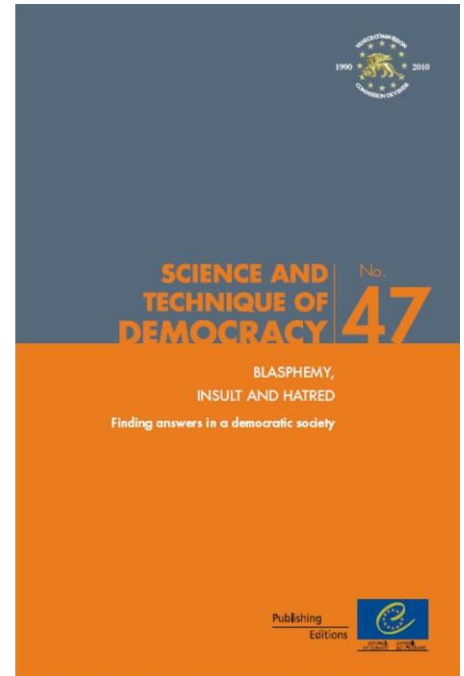
## Session plénière de décembre 2015

### Décisions

- ✓ *a entériné les compilations* des avis et rapports de la Commission de Venise sur [les amendements à la Constitution](#) et sur [les seuils électoraux](#) ;
- ✓ *a été informée*
  - de l'avancement des travaux sur le projet de loi sur l'instance de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption de la **Tunisie** ;
  - de développements récents concernant les **cours constitutionnelles** de la **Bosnie-Herzégovine**, de la **Croatie**, et de la **Pologne**, et a demandé à son Président de **suivre de près la situation, y compris en faisant, le cas échéant, des déclarations publiques** en consultation avec le Bureau en vue de l'importance de la justice constitutionnelle dans un Etat démocratique et du rôle particulier de la Commission de Venise dans la promotion de celle-ci en Europe et dans le monde ;
  - la Commission a reçu trois **prix pour ses activités dans le domaine électoral du Centre international pour les études parlementaires** – International Centre for Parliamentary Studies (ICPS) ;
  - des activités de l'**Association des anciens membres et membres suppléants de la Commission de Venise** ;

...

[Toutes les décisions de la plénière de décembre 2015](#)



### Publications

*Viennent de paraître:*

- Bulletin de la jurisprudence constitutionnelle : numéro 2015/1
- Compilation des lignes directrices conjointes CDL-OSCE/ODIHR sur des droits fondamentaux (anglais, français)

*À venir :*

- Bulletin de la jurisprudence constitutionnelle : numéro 2015/2
- "Surveillance des masses – quel contrôle démocratique ?"




---

[Calendrier des événements récents](#)

---

## Session plénière de décembre 2015

### Sélection d'avis

#### Ukraine

[L'avis sur la loi sur la condamnation des régimes totalitaires communiste et nazi;](#)

#### Introduction

Le 24 septembre 2015, M. Stefan Schennach, président de la commission de l'Assemblée parlementaire pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe a prié la Commission de Venise de rendre un avis sur la loi n° 317-VIII relative à *la condamnation des régimes communiste et national-socialiste (nazi) et à l'interdiction de l'utilisation de leurs symboles à des fins de propagande* (CDL-REF(2015)045 ; désignée ci-après la « loi n° 317-VIII » ou la « loi »)<sup>1</sup>. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH) a participé à l'élaboration de cet avis.

Le 16 novembre 2015, une délégation composée d'un rapporteur, de deux membres du Secrétariat de la Commission de Venise et d'un représentant et d'un expert de l'OSCE/BIDDH se sont rendus à Kiev, en Ukraine, où ils ont rencontré des représentants des autorités nationales et de la société civile.

#### Portée de l'avis

Le présent avis conjoint ne porte que sur la loi n° 317-VIII, transmise pour examen par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il est donc de portée limitée et ne constitue nullement un examen complet et exhaustif de tous les actes juridiques modifiés par cette loi. L'avis conjoint ne porte pas non plus sur les trois autres lois<sup>1</sup> avec lesquelles la loi n° 317-VIII forme ce qu'on appelle « *les lois de désoviétisation* », appellation souvent utilisée pour désigner le processus de démantèlement de l'héritage communiste dans les Etats post-communistes.

L'avis conjoint soulève des questions clés et met l'accent sur certains domaines de préoccupation. Par souci de concision, il est essentiellement axé sur les aspects problématiques plutôt que sur les aspects positifs de la loi n° 317-VIII. Les recommandations qu'il contient ont été formulées au regard des normes internationales en vigueur en matière de droits de l'homme et d'état de droit, des engagements de l'OSCE, des normes pertinentes du Conseil de l'Europe et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ainsi que des bonnes pratiques mises en œuvre par d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe et Etats participants de l'OSCE. Le cas échéant, ces recommandations renvoient également à celles qui figurent dans les précédents avis et rapports de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH

[Texte de l'avis ...](#)



*Scuola grande di San Giovanni Evangelista*

*Salle de réunions de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe*

---

[Liens vers le film sur la Commission de Venise](#)

---



## Session plénière de décembre 2015

### Sélection de rapports

#### [Rapport de synthèse sur les électeurs résidant \*de facto\* à l'étranger](#)

Lors de sa 45<sup>e</sup> réunion (13 juin 2013), le Conseil des élections démocratiques a examiné pour la première fois la question des électeurs résidant *de facto* à l'étranger tout en restant inscrits comme résidents dans leur pays d'origine, qui n'avait pas été traitée dans le rapport sur le vote à l'étranger (CDL-AD(2011)022). La question a été soulevée à la suite de soupçons de fraude par usurpation d'identité : des électeurs résidant *de facto* à l'étranger auraient voté alors qu'il était plus que douteux qu'ils soient rentrés dans leur pays le jour du scrutin. Lors de sa 46<sup>e</sup> réunion (20 décembre 2013), le Conseil des élections démocratiques a examiné la question en s'appuyant sur une note du secrétariat (CDL-EL(2013)011). Ce document souligne l'absence de définition commune de la notion de résidence (ou de domicile) ; il indique d'autres éléments à prendre en compte avant de décider, le cas échéant, d'étudier le sujet de la gestion des listes électorales nationales concernant les électeurs résidant *de facto* à l'étranger qui demeurent inscrits comme résidents dans leur pays d'origine. Le Conseil a décidé de poursuivre sa réflexion sur le sujet (cf. CDL-EL(2015)003 et 004).



Le présent rapport vise à résumer les conclusions des documents susmentionnés en portant une attention particulière aux problèmes liés aux électeurs résidant *de facto* à l'étranger et aux solutions trouvées pour éviter la fraude. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a étudié la question dans un rapport intitulé « Listes électorales et électeurs résidant *de facto* à l'étranger » (CG/2015(28)6FINAL) qui a donné lieu à l'adoption de la Recommandation 369 (2015) et de la Résolution 378 (2015). Le présent rapport tient également compte de ce document.

#### **Conclusions**

Bien qu'il n'existe pas encore de norme internationale en matière de droit de vote des citoyens à l'étranger et de définition de la notion de résidence, il convient de veiller à la cohérence et à l'efficacité de la législation et de la pratique électorales. Cela suppose de respecter le principe « une personne, une voix », à savoir le suffrage universel pour tous les citoyens autorisés à voter mais aussi l'exclusion de l'usurpation d'identité et du vote multiple. Ce dernier point apparaît comme la principale préoccupation s'agissant des électeurs résidant *de facto* à l'étranger.

[Texte du Rapport sur les électeurs résidant \*de facto\* à l'étranger](#)

## Sélection d'évènements récents

### Union Européenne – Commission de Venise – Réformes en Ukraine

25 – 27/11/2015



Parlement européen, Strasbourg – Le Président de la Commission de Venise, M. Gianni Buquicchio, a été invité à un échange de vues sur les réformes en cours en Ukraine avec la délégation de la Commission parlementaire de l'Association l'UE-Ukraine du Parlement européen.

La participation du Président a été très appréciée par le Président de la délégation du Parlement européen, M. Andrej Plenković (PPE, RH). Après la séance M. Plenković a publié une déclaration.

[Texte de la déclaration du Président Plenković](#)

### Questions électorales – La Commission de Venise reçoit un prix international

14/11/2015

Puerto Vallarta (Mexique) – La Commission de Venise a reçu le prix de l'engagement institutionnel international à la cérémonie d'attribution des prix du Centre international pour les études politiques – International Centre for Political Studies (ICPS). Elle avait aussi été présélectionnée pour les deux autres prix: le prix de l'égalité des genres et le prix de la participation des minorités.

M. Alberto Guevara Castro, membre du jury de l'ICPS, a remis le prix lors de la session plénière de décembre au Président G. Buquicchio et au vice-président E. Tanchev.



### Demande d'avis – Poland

23/12/2015



Strasbourg, Varsovie – le Ministre des Affaires étrangères de la Pologne M. Witold Waszczykowski, au nom du gouvernement polonais, a demandé l'avis de la Commission de Venise sur "les questions constitutionnelles abordées dans les deux projets d'amendements de la Loi sur la Cour constitutionnelle du 25 juin 2015". Ces deux instruments ont été introduits à l'ordre du jour du Parlement polonais par deux groupes de députés, respectivement le 2 et le 15 décembre 2015 (textes parlementaires n. 129 et 122). Le texte final de la Loi a été adopté le 22 décembre, publié le 28 décembre 2015 (Journal des lois 2015, question 2217). Le texte a été traduit et envoyé au secrétariat de la Commission de Venise le 14 janvier 2016.

L'avis va être adopté à la session plénière de mars 2016.



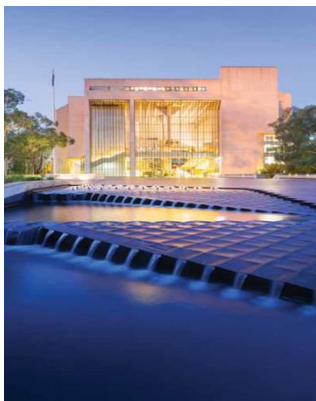
## Evènements récents

### Institutions démocratiques et droits fondamentaux

#### Conférence sur les réformes constitutionnelles en Ukraine

03/12/2015

Kyiv – une délégation de la Commission de Venise ainsi que des représentants d'autres départements du Conseil de l'Europe ont participé à la Conférence de Haut-Niveau sur les réformes constitutionnelles intitulée «Les réformes constitutionnelles en Ukraine – Résultats et perspectives ».



### Justice constitutionnelle

#### WCCJ – La Haute Cour australienne devient membre

2/11/2015

Avec l'adhésion de la Haute Cour d'Australie, la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle (WCCJ) est désormais représentée sur les cinq continents. La WCCJ, créé et géré par la Commission de Venise, comptait 98 juridictions membres à la fin de 2015.

[Site web de la Cour](#) [Web page web de la WCCJ](#)

### Élections et partis politiques

#### Ukraine – Semaine du système électoral

02 - 04/02/2016

Kiev – La Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe ont organisé conjointement plusieurs évènements intitulés la «Semaine du système électoral ». La semaine a visé à faciliter l'échange d'idées entre des experts, des universitaires, des politiciens et d'autres parties prenantes sur la conception du système électoral pour les prochaines élections législatives et locales en Ukraine.

Les membres du parlement ukrainien, les principaux experts de la conception du système électoral, des représentants de la CEC et de la société civile ont été invités à participer aux trois évènements qui auront lieu à l'hôtel Président le 2 février et dans les locaux de la Verkhovna Rada les 3–4 février.



- [Déclaration conjointe de l'IFES et de la Commission de Venise](#)
- [Documents de la Commission de Venise sur les élections en ukrainien](#)

## Coopération de voisinage

### Programme Campus UniDem Sud-Méditerranée – 1ère réunion des coordinateurs nationaux

12/11/2015

Paris, France – La première réunion des coordinateurs nationaux du Programme UniDem (Universités pour la démocratie) Sud-Méditerranée a lieu à Paris, France, le 12 novembre 2015. Cette réunion a pour but :

de présenter la contribution de la Commission de Venise au premier module du Programme PATHS ;  
de définir les thèmes et lieux de séminaires qui auront lieu en 2016, de discuter la méthodologie des séminaires UniDem, ainsi que le suivi des séminaires UniDem ; et de présenter la nouvelle page web dédiée aux séminaires UniDem.



### Séminaire de formation pour les hauts cadres de l'administration de la région MENA – Contribution de la Commission de Venise

30/11/2015 – 03/12/2015

Venise – La Commission de Venise contribuera au programme PATHS Module 1 « Justice constitutionnelle, justice transitionnelle et processus législatif ».

Ce premier module du programme PATHS (Programme avancé de formation aux droits de l'homme pour le voisinage Sud du Conseil de l'Europe) est dédié aux hauts fonctionnaires des pays de la Région MENA.

La contribution de la Commission de Venise, qui aura lieu du 30 novembre au 1 décembre, assurera les thèmes concernant la justice constitutionnelle et le processus législatif.



## Activités à venir

### Avis

- **Albanie** – projet d'amendements constitutionnels sur le pouvoir judiciaire ;
- **Arménie** – projet d'un nouveau Code électoral;
- **France** – projet de révision de la Constitution française visant à incorporer des règles constitutionnelles sur un état d'urgence et sur la déchéance de la nationalité;
- **Géorgie** – amendements au Code électoral ;
- **L'ex République yougoslave de Macédoine** – Loi sur la protection de la vie privée et Loi sur la protection des lanceurs d'alerte ;
- **Montenegro** – projet de loi sur la liberté de religion;
- **Poland** – amendements à la Loi sur le Tribunal constitutionnel; le projet de loi polonaise portant amendements à la loi sur la police et d'autres lois.;
- **Russia** – Loi sur des organisations un désirables; Loi sur la Cour constitutionnelle ;
- **Espagne** – le droit de la sécurité des citoyens ; la loi sur les modifications apportées aux pouvoirs de la Cour constitutionnelle
- **Turkey** – Loi N°5651 sur internet et les articles 216, 301 et 314 du Code pénal;
- **Ukraine** – Loi sur la condamnation des régimes totalitaires communiste et nazi.

### Etudes

#### Questions électorales

- Guidelines on preventing and tackling of misuse of administrative resources during elections;
- «25 ans d'observation internationale des élections – des leçons à tirer"»

#### Justice constitutionnelle

- Rapport sur la composition des cours constitutionnelles
- Étude Sur l'accès Individuel à la Justice Constitutionnelle

#### Institutions démocratiques et droits fondamentaux

- La Liberté de Réunion Pacifique – Lignes Directrices du BIDDH/OSCE
- Etait de droit – check-list
- Étude sur rôle de l'opposition au sein d'un parlement démocratique

#### Compilations

- Gouvernement local
- Partis politiques

[Contactez nous](#)